

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Jambes, le 18/03/2016

A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DES CERCLES DE LA F.F.C.E.B.

Objet : licence fédérale

Mesdames et Messieurs les dirigeants,
Amis sportifs,

Lors de la dernière Assemblée Générale de notre association, la décision d'augmenter la licence fédérale à 45€ à partir de la saison sportive 2016-2017 a été votée à une très large majorité.

Comme évoqué lors de cette assemblée, cette décision nous amène à adopter rapidement des **mesures transitoires** en vue de modifier la procédure existante pour les licences prises à partir du 1^{er} avril de chaque année. Chacun sait en effet que cette licence, payée 30€, restait valable jusqu'au terme de la saison suivante.

Dans cette optique, veuillez prendre connaissance des modalités d'application reprises en annexe de ce courrier.

Pour ce qui concerne la saison 2016-2017, un courrier reprenant dans le détail toutes les modalités de prises de licence et super-licence (montants, procédures, I Club, ...) sera envoyé aux cercles avant la fin du mois de mai.

En cas de questions, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Meilleures salutations,

Jean COLOT
Directeur

ANNEXE : LICENCE FEDERALE / MODALITES D'APPLICATION TRANSITOIRES

➤ Du 1/04/2016 au 31/08/2016,

Toute licence prise à partir du 1/04/2016 sera valable jusqu'au 31/08/2016. Le montant de cette licence est fixé à **15€**. Cela est valable pour les anciens licenciés (ceux qui ont déjà été licenciés dans le passé) ainsi que pour les débutants à partir du 1/04/2016.

Sur le plan pratique, la procédure doit être modifiée comme suit :

1. *LE CERCLE FAIT LES 2 DEMARCHES SUIVANTES :*

- Le cercle effectue un virement correspondant au nombre de licences demandées multiplié par 15€. (*Exemple : 4 nouvelles licences = versement de 4 x 15€, soit 60€.*)
- Le cercle communique par email au secrétariat (escrime@skynet.be) les noms et données nécessaires des tireurs à licencier.

2. *LE SECRETARIAT DE LA FEDERATION FAIT LES DEMARCHES SUIVANTES :*

- Dès réception du versement, le secrétariat activera les licences demandées et mettra à jour la base de données I Club. Le cercle ne devra donc pas se charger de cette procédure.

➤ À partir du 1/09/2016,

Le montant de la licence sera de **45€**. Ce montant restera inchangé quelle que soit la date de prise de licence.

Toute licence prise à partir de cette date sera valide jusqu'au 31/08/2017. Il n'y aura donc plus de possibilité d'obtention de licence s'étendant sur deux saisons sportives.

Sur le plan pratique, le système de gestion des licences « I Club » sera d'application.